

L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE PARIS AU VI^e SIÈCLE.

LA première pierre de l'église actuelle de Notre-Dame de Paris fut posée en 1163 : pour parler moins précisément, les travaux de construction furent commencés cette année-là. L'évêque qui les entreprit, Maurice de Sully, était évêque de Paris depuis le 12 octobre 1160. La nouvelle église, dont le chevet fut construit d'abord, — il était à peu près terminé en 1177, et le maître-autel fut consacré le 19 mai 1182, — était construite en arrière de la cathédrale préexistante, qui allait rester debout tant que la nouvelle ne serait pas encore habitable.¹ Mais on dut démolir de bonne heure (peut-être avant 1170) une église qui était au chevet de la vieille cathédrale et qui portait le vocable de Saint-Étienne.²

Le miracle serait grand que l'église primitive eût subsisté sans avoir jamais été rebâtie depuis ses origines jusqu'en 1163. Si, vers 1110, on l'appelait *nova ecclesia* (comme l'a relevé l'abbé Lebeuf), et si vers 1150 Suger lui donna un vitrail célèbre, qui plus tard fut utilisé dans la rose nord du transept de la cathédrale de Maurice de Sully, apparemment elle n'était plus la basilique du temps de Grégoire de Tours et de Fortunat. On a de bonnes raisons de croire, en effet, que la cathédrale de Paris fut reconstruite au commencement du XII^e siècle, donc dans le style roman de l'Ile-de-France.³ La cathédrale romane dut être élevée sur les fondations de l'édifice antérieur. M. Mortet, qui a mis une érudition très attentive à étudier la préhistoire de Notre-Dame, pense avoir trouvé trace, trace bien fugitive, il est vrai, d'une réfection de la cathédrale dans les premières années du IX^e siècle.⁴ Nous aurions eu

¹ M. Aubert, *La cathédrale Notre-Dame de Paris* (1909), pp. 6-7. V. Mortet, *Étude hist. et archéol. sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VI^e au XII^e siècle* (1888), pp. 41-44.

² Mortet, p. 39 : 'L'église de Saint-Étienne était, à cette époque, une église en ruines : les termes par lesquels elle est désignée dans le règlement royal de 1110 [*"muros veteris ecclesiae sancti Stephani . . . portas veteris ecclesiae, . . . a capite fracti muri veteris ecclesiae . . ."*] ne permettent guère d'hésitation à ce sujet.'

³ Mortet, pp. 22-32. On a conjecturé que le tympan de la porte droite de la façade actuelle représentant la Vierge assise sur un trône sous un dais, couronnée, nimbée, et l'enfant Jésus sur ses genoux, était le tympan de la porte unique de la cathédrale du XI^e siècle. Mais cette théorie paraît controuvée.

⁴ Mortet, pp. 16-17.

de la sorte une église romane au XII^e siècle, une église carolingienne au IX^e, toutes deux sur les mêmes fondations que l'église primitive.

Notre sujet ainsi se limite, puisque c'est l'église antérieure au IX^e siècle, seule, qui retiendra notre attention.

Nous possédons, des environs de l'an 700, le testament d'une dame nommée Ermenthrude, testament par lequel sont faits des legs à diverses églises de Paris. Je cite :

. . . *baselicis constitutis Parisius, id est : basilicae sancti Petri . . . , basilicae domnae Mariae . . . , basilicae domni Stefani . . . , basilicae domni Gervasi . . . , basilicae sancti Sinfuriani . . . , sacrosanctae ecclesiae civitatis Parisiorum . . . , basilicae sancte Cruces vel domni Vincenti . . .*¹

Dans cette énumération, la cathédrale, qui hérite d'un plat d'argent de cinquante sols, est désignée par la formule *sacrosancta ecclesia civitatis Parisiorum*, l'église par excellence, l'église qui n'a pas besoin d'être désignée par le nom des saints ses patrons, comme on fait pour la basilique de Saint-Pierre, la basilique de Saint-Gervais, la basilique de Saint-Symphorien, la basilique de la Sainte-Croix ou de Saint-Vincent.² Notez l'emploi du terme *basilica* ; la cathédrale seule est appelée *ecclesia*. On a inféré de cette terminologie que la *basilica domnae Mariae* et la *basilica domni Stefani* n'avaient rien de commun avec la cathédrale, et — ceci est beaucoup plus hasardé — devaient être les petites églises de la rive gauche qui portèrent dans la suite le vocable de Notre-Dame-des-Champs et le vocable de Saint-Étienne-des-Grés.³ Nous ne croyons pas que cette distinction soit recevable.

En effet, on n'a pas la preuve que ces deux églises de la Vierge et de Saint-Étienne aient existé sur la rive gauche au VII^e siècle ni au VIII^e. Nous connaissons, par contre, dans la Cité, une église de Saint-Étienne, celle-là même qui disparut à la fin du XII^e siècle, quand Maurice de Sully construisit Notre-Dame et qui était située approximativement sur l'emplacement du transept actuel (le portail sud du transept porte le nom de saint Étienne). Cette église de Saint-Étienne est tout indiquée pour être la *basilica domni Stefani* du testament d'Ermenthrude.

Or, dans un document daté de 690, contenant les donations faites par un fidèle nommé Vandemir et sa femme nommée Ercamberte à diverses églises de Paris, il est fait mention entre autres églises de la

¹ R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, t. I (1887), p. 21.

² Saint-Pierre ou basilique des Saints-Apôtres est la basilique où fut enterrée sainte Geneviève et qui portera plus tard son nom ; Saint-Vincent est la basilique qui deviendra Saint-Germain-des-Prés ; Saint-Symphorien est une église conjointe à Saint-Vincent et dans laquelle saint Germain, qui l'avait fait construire, a été enterré d'abord.

³ Mortet, p. 3.

'*basilica domne Vincente*' dans laquelle '*(vir vene)rabilis Audcharius abba praeesse veditur*', et, en tête de toutes les églises qui reçoivent des donations, de la '*basilica domnae Stefanae in Parisius ubi dominus Sigofridus pontefex praeesse veditur*'.¹ Cette *basilica domnae Stefanae*, comme écrit incorrectement l'acte de donation de 690, a toute apparence d'être la même que la *basilica domni Stefani* d'Ermenthrude, et ce n'est pas une petite église de la rive gauche, mais bien l'église où siège l'évêque de Paris.²

Une difficulté se pose aussitôt : comment expliquer que l'évêque ait sa *cathedra* dans une église autre que la cathédrale (*sacrosancta ecclesia civitatis Parisiorum*) et que la *basilica domnae Mariae* d'Ermenthrude ? Nous cherchions la cathédrale, et nous en trouvons trois. — On a beaucoup écrit sur ce petit problème, dont nous n'avons pas de solution décisive. Tout bien considéré, j'incline à penser que l'évêque Sigofridus avait sa *cathedra* simultanément dans la *basilica domni Stefani* et dans la *basilica domnae Mariae*, et que les deux basiliques voisines, réunies peut-être, n'en faisaient théoriquement qu'une qui était la *sacrosancta ecclesia civitatis Parisiorum, ecclesia matrix*. A l'appui de cette hypothèse on peut faire valoir le fait de l'existence, non pas de trois basiliques, mais de deux, sur l'emplacement de la Notre-Dame de Maurice de Sully, fait archéologiquement certain. On peut faire valoir cet autre fait que, y ayant deux édifices, le vocable fut, du moins à la fin du VIII^e siècle, ramassé en un seul, auquel s'ajouta le nom de saint Germain. Un jugement de Charlemagne de 775 désigne la cathédrale sous le vocable de '*ecclesia sancti* (sic) *Mariae vel sancti Stephani et sancti Germani*'.³ Il y eut ensuite flottement. Un diplôme de Louis le Pieux, en 814, la désigne par la formule '*ecclesia sanctae Mariae semper virginis et sancti Stephani protomartyris atque sancti Germani confessoris, in quorum honore ipsa sedes Parisiaca dicata est*'.⁴ Puis, au cours du IX^e siècle, le nom de saint Germain disparaît. Enfin, dans un diplôme de 867, la Vierge est devenue seule patronne : '*Ecclesia sanctae Dei genetricis et semper virginis Mariae*'.⁵ Les variations du vocable de la cathédrale, entre 690 et 867, évoluent dans le sens de l'élimination de saint Étienne.

On objecte que la *basilica* qui n'était pas proprement *sancti Stefani* ne portait pas avant la seconde moitié du VIII^e siècle le vocable *sanctae*

¹ De Lasteyrie, p. 17.

² On pourra voir dans Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. 1 (édit. de 1883), p. 6, l'opinion ancienne, qui conclut de là que saint Étienne a été le patron primitif de la cathédrale de Paris.

³ De Lasteyrie, p. 31 (diplôme original). Le texte dans *P. L.* t. xcvi, pp. 945-946.

⁴ De Lasteyrie, p. 40 (original).

⁵ *Ibid.* p. 64 (original). Mortet, pp. 4-6.

Mariae. On nous dit : Vous invoquez un diplôme de 528 dans lequel Childebert I^{er} parle de la *mater ecclesia Parisiaca* dédiée '*in honore sanctae Mariae matris Domini nostri Ihesu Christi*',¹ et un passage de la *Vita sancti Clodoaldi* qui parle de '*matri ecclesiae eiusdem civitatis videlicet sanctae Mariae*'. Or la *Vita sancti Clodoaldi*, loin d'être contemporaine de saint Cloud († 560), parle de la cathédrale de Paris dans le style du x^e siècle.² Il en est de même, sans doute, du diplôme de 528, qui n'est connu que par des copies du x^e et du xii^e siècle.³

Mais il serait inouï que l'église cathédrale de Paris fût demeurée sans patron jusque dans la seconde moitié du viii^e siècle. Toute église avait un saint éponyme, c'est une loi liturgique qui, à dater du v^e siècle, est sans exception. Au vi^e siècle, la Vierge Marie était un vocable aimé en pays gallican : l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours nous fait connaître une *basilica sanctae Mariae* à Poitiers, une à Toulouse, une à Tours ;⁴ l'*In gloria confessorum*, une *basilica sanctae Mariae* à Lyon.⁵ Si donc la cathédrale de Paris est, à l'époque carolingienne, dédiée à la Vierge, le vocable ne date pas nécessairement de cette époque.

¹ Ce diplôme est le plus ancien du cartulaire de Paris. De Lasteyrie, p. 1.

² E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, t. i (1856), pp. 300-301, donne l'inscription funéraire de saint Cloud, qui est en même temps l'inscription dédicatoire de l'église par lui édifiée à Novigentum (Saint-Cloud) où il était enterré :

*Artubus hunc tumulum Chlodoaldus consecrat almīs,
editus ex regum stemmate perspicio,
qui vetitus regni septrum retinere caduci
basilicam studuit hanc fabricare Deo,
aecclesiaeque dedit matricis iure tenendam
urbis pontefici quique foret parisi.*

On conclura de là que, à la date où cette épitaphe fut composée, l'église cathédrale de Paris était désignée par l'expression *ecclesia matrix*, l'église-mère. C'est l'interprétation de Le Blant, *loc. cit.* — La *Vita Clodoaldi* (n. 12, éd. Krusch, p. 356) dépend de l'inscription ci-dessus. Elle dit : '*... monasterium (pour basilicam) . . . aedificavit, atque matri ecclesiae (pour ecclesiae matrici) eiusdem civitatis, videlicet sanctae Mariae, perpetuo habendum testamento delegavit.*' Hincmar, qui connaît le fait, écrit : '*Villam . . . matri aecclesiae Parisius civitatis . . . donavit.*' *Vita Remigii*, 20 (éd. Krusch, p. 313).

³ Mortet, p. 2.

⁴ *Histor. Francor.* x 31 (éd. Omont-Collon, p. 461) pour Tours, où la construction de la *basilica sanctae Mariae infra muros urbis* est entreprise par l'évêque Ommatius, au commencement du vi^e siècle. La *basilica sanctae Mariae* de Poitiers a été construite par sainte Radegonde, donc dans la seconde moitié du vi^e siècle (*ibid.* ix 42, p. 404). Sur la *basilica sanctae Mariae Tholosa*, voyez *ibid.* vii 10 (p. 260).

⁵ *In glor. conf.* 64 (éd. Arndt, pp. 785-786).

Grégoire de Tours mentionne à plusieurs reprises la cathédrale de Paris, grâce à lui nous savons quelque chose de ce qu'elle était à la fin du VI^e siècle.

En 585, un violent incendie dévora la Cité de Paris. Le feu prit, par l'imprudenc d'une femme, dans une maison attenanc au pont du petit bras de la Seine: '*Erat domus haec prima secus portam, que ad mediam diem pandit egressum.*' Le feu gagna les prisons, dont les prisonniers, à qui saint Germain apparut miraculeusement, s'échappèrent sur son ordre, et allèrent se réfugier '*ad basilicam sancti Vincenti, in qua sepulcrum habetur beati antestitis.*' Le feu s'étendit à toute la Cité, '*per totam civitatem*', et jusqu'à l'autre porte (celle du pont donnant accès à la rive droite) où est une chapelle de saint Martin, '*ad aliam portam, in qua beati Martini oratorium habebatur.*' Là l'incendie s'arrêta, grâce à la protection de saint Martin. L'incendie avait donc pris au pont (du midi) et consumé toutes les maisons jusqu'à l'autre pont. Mais l'église fut épargnée et ses maisons avec elle: '*Verumtamen ecclesia cum domibus suis non sunt aduste.*' Et Grégoire ajoute: '*Agebat enim hac urbem quasi consecratam fuisse antiquitus, ut non ibi incendium praevaleret, non serpens, non glerus apparisset.*'¹

Je lis *ecclesia cum domibus suis*, quitte à accorder *ecclesia cum domibus suis* avec *adustae* au pluriel. *Agebat* est apparemment pour *Aiebat*, c'est-à-dire *Aiebant*. J'hésite à lire *hanc urbem* dans un récit où la moitié de la Cité vient de flamber. Faut-il entendre: *Aiebant hac urbem quasi consecratam fuisse* dans ce sens que la ville aurait été consacrée par la présence de sa cathédrale, *hac [ecclesia]*? Ce serait fort séduisant, trop peut-être. Abstenons-nous de traduire! Mais je crois sûre la lecture *ecclesia cum domibus suis*: on a ainsi lieu de penser que Grégoire désigne les édifices qui font partie de l'*ecclesia*, comme doivent être la maison de l'évêque, les maisons des clercs, et sans doute le baptistère, peut-être un xenodochium. Du moins on conclura de ce texte que l'*ecclesia* en 585 était dans la partie orientale de la Cité, à l'est de la voie transversale qui joignait les deux ponts de l'île. L'*ecclesia* formait un groupe d'édifices.²

Un texte plus explicite de Grégoire de Tours se trouve au livre VI de l'*Historia Francorum* et se rapporte à un événement de l'année 583.

¹ *Histor. Francor.* viii 33 (pp. 330-332). L'édition Arndt, p. 349, lit: '*Verumtamen aeclesiae cum domibus suis non sunt adustae. Aiebat enim, hanc urbem quasi consecratam fuisse antiquitus, ut non ibi incendium praevaleret, non serpens, non gliris apparisset.*' (Glis, gliris, glerus = loir.)

² Fortunat, *Vita Sancti Germani*, xiv (éd. Krusch, p. 15), mentionne un *oratorium* qui faisait partie de l'habitation de l'évêque de Paris. Plus loin (xxi, p. 16), il fait mention d'un *baptisterium*, et d'un malade qui se roule '*per baptisterii pavimentum*'. Plus loin (xxlii, p. 16), la résidence de l'évêque est appelée *domus ecclesiae*, ou encore (lxxv, p. 27) *domus* pour la distinguer de l'*ecclesia*.

Le comte Leudaste, espérant rentrer en grâce auprès de la reine Frédégonde, se présente devant elle un dimanche dans l'église sainte de Paris et se jette à ses pieds en lui demandant pardon : '*. . . regi Parisius revertenti, die dominico in ecclesia sancta reginae pedibus provolvitur, veniam depraecans.*' La reine le repousse avec horreur et on le jette hors du lieu saint : '*Tunc repulso eo a loco sancto, missarum sollemnia celebrata sunt.*' Quand la messe est finie, le roi et la reine sortent de l'église : '*. . . egresso rege cum regina de ecclesia sancta.*' Leudaste les suit sur la place : '*. . . Leodastisque ad plateam est prosectus.*' Sur la place donnent des maisons de marchands, dont les boutiques sont ouvertes : Leudaste va et vient de l'une à l'autre, '*domus negotiantum circumiens*', examinant les marchandises, surtout les plus précieuses¹ : 'J'achèterai ceci, et cela, car j'ai beaucoup d'or et d'argent', affecte-t-il de dire. A ce moment surviennent les serviteurs de la reine, '*reginae pueri*'; ils entourent Leudaste et veulent le ligoter; Leudaste dégainé, les autres aussi et foncent sur lui, un des assaillants lui porte un coup violent sur la tête. Leudaste prend la fuite, '*cumque per pontem urbis fugiret*', il fait un faux pas au milieu du pont, il tombe et il est fait prisonnier.²

Grégoire de Tours a tracé là un croquis d'une rare finesse, une description du cœur de Paris en 583, une topographie où se situe admirablement la cathédrale, et aussi la description d'une matinée de dimanche, le roi et la reine venant assister à l'office du matin, l'évêque célébrant les *missarum sollemnia* en leur présence et en présence de tout le peuple chrétien. Puis, devant la cathédrale, la *platea*, avec ses boutiques de luxe, dont Leudaste fait le tour : '*. . . domus negotiantum circumiens, species rimatur, argentum pensat atque diversa ornamenta prospicit, dicens: Haec et haec comparabo, quia multum mihi aurum argentumque resedit.*'

L'année d'après, 584, le roi Chilpéric a été assassiné à Chelles. La reine Frédégonde accourt aussitôt se réfugier à Paris avec ses trésors. '*Parisius advenit*, écrit Grégoire de Tours, '*. . . ad ecclesiam confugit adque a Ragnemundo fovetur episcopo.*'³ L'*ecclesia* est la cathédrale, où l'évêque donne asile à la reine. Cependant Chilpéric, assassiné à Chelles et aussitôt abandonné de tous les siens, n'aurait eu personne

¹ Dans le récit de l'incendie de 585 il est fait mention de ces boutiques. Car l'incendie a été prédit par une femme qui en a eu révélation dans la basilique de Saint-Vincent : elle a vu lui apparaître un homme tenant un cierge à la main et mettant le feu l'une après l'autre aux maisons des marchands, '*domus necutiantum ex ordine succendentem*' (p. 330). Grégoire de Tours n'aurait pas rapporté cette prophétie si elle n'avait pas été accomplie à la lettre.

² *Histor. Francor.* vi 32 (pp. 235-236).

³ *Ibid.* vii 4 (p. 257). Cf. vii 15 (pp. 265-266).

pour lui rendre les derniers devoirs, si l'évêque de Senlis, Mallulfus, ne s'était trouvé là : l'évêque lava le corps, le revêtit d'habits convenables, et, après une nuit de prières, le ramena à Paris, où on l'enterra 'in basilica sancti Vincenti', pendant que Frédégonde continuait à s'abriter dans la cathédrale, 'Fredegundae regina in ecclesia derelicta'.¹ On voit là, le plus clairement qu'il est désirable, comment la cathédrale est l'*ecclesia* tout court, l'*ecclesia* par excellence. En 584, sa rivale est Saint-Vincent : Childebert I^{er}, le fils de Clovis, y a été enterré (en 568),² tandis que Clovis et Clotilde ont été enterrés dans la basilique de Saint-Pierre ou *basilica sanctorum Apostolorum*.³ Saint Germain, quand en 576 il meurt, est enterré à Saint-Vincent.⁴ On n'enterre pas encore, semble-t-il, dans la cathédrale.⁵

A ces premiers textes, on peut en joindre un autre, pris à l'*In gloria confessorum* de Grégoire de Tours. On y lit :

*Tumulum erat in vico Parisiorum, haud procul a loco in quo senior, ut aiunt, ecclesia nuncupatur, nullo aperto tegumine ; ibique in lapide habebatur scriptum : HIC REQUIESCIT CRISCENTIA SACRATA DEO PUELLA.*⁶

Vicus Parisiorum, terme qui s'oppose à *Civitas Parisiorum*, désigne chez Grégoire de Tours le territoire immédiatement au delà des portes de la ville, la *Civitas* étant à l'intérieur des portes.⁷ La présence d'une sépulture chrétienne, l'inscription funéraire de cette vierge Crescentia inconnue d'ailleurs, fait aussitôt penser au cimetière Saint-Marcel.⁸ En effet, écrit M. de Pachtère, 'il n'est qu'un endroit où l'on ait enseveli régulièrement les chrétiens avant l'époque mérovingienne, c'est le cimetière Saint-Marcel.' C'est aussi le seul où l'on ait trouvé jusqu'ici

¹ *Histor. Francor.* vi 46 (p. 249).

² *Ibid.* iv 20 (p. 122).

³ *Ibid.* ii 43 (p. 75).

⁴ *Ibid.* v 8 (p. 161).

⁵ La *Vita Genovefae virginis parisiensis*, 12 (éd. Krusch, p. 219) mentionne le *baptisterium* de Paris où, à l'approche d'Attila, Geneviève fait prier les matrones de Paris. On y retrouve aussi la *platea* (n. 18, p. 223), l'*ecclesia* (n. 23, p. 225). Mais cette pièce hagiographique ne paraît pas antérieure au viii^e siècle.

⁶ *In glor. conf.* 103 (éd. Arndt, p. 813).

⁷ *Histor. Francor.* viii 33 (p. 331).

⁸ Ce point est bien mis en lumière par F. G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine* (1912), pp. 131-133. Sur le cimetière Saint-Marcel, *ibid.* pp. 137-139. Le cimetière, écrit M. de Pachtère, avait une très grande étendue : au sud, on l'a repéré sur le terrain de la manufacture des Gobelins, au nord, rue du Petit-Moine, au voisinage même de la Bièvre, à l'est jusqu'à la rue Scipion, à l'ouest jusqu'à la rue Pascal. Voyez encore E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, t. I, p. 277, commentant l'épithaphe chrétienne (fin du v^e siècle) de *Domina Barbara* trouvée en 1753 'derrière l'église parochiale de Saint-Martin du cloître Saint-Marcel avec soixante-quatre sarcophages de pierre sans épitaphes'. Cette inscription est à la Bibliothèque Nationale. Les sarcophages et autres restes retrouvés du cimetière Saint-Marcel sont au musée Carnavalet (section romaine et mérovingienne).

des inscriptions chrétiennes. On est donc invité à placer là le bourg où fut enterrée Crescentia.' On devra placer dans ce bourg, et dans le voisinage de ce cimetière à ciel ouvert, l'église qui, au temps de Grégoire de Tours, à la fin du VI^e siècle, portait le nom de 'la vieille église', *senior ecclesia*. M. de Pachtère croit qu'on peut prendre le vocable en rigueur, et entendre 'la vieille église' au sens de 'la vieille cathédrale', par contraste avec la cathédrale plus jeune alors existante. Cette opinion, qui n'est pas nouvelle (elle a été proposée par Launoy), est motivée et séduisante.

Les origines chrétiennes de Paris se rattacheraient à la *senior ecclesia* et devraient être localisées dans la région qui, à travers tout le moyen âge, a conservé le nom de l'évêque de Paris, saint Marcel.¹ La cathédrale qui supplanta la *senior ecclesia* dut être élevée dans la Cité vers ce même début du V^e siècle. M. de Pachtère croit pouvoir avancer qu'elle était construite 'sous le bas côté méridional de l'église (actuelle) de Notre-Dame'. Il est obligé de convenir néanmoins qu'on n'en a découvert aucun vestige. Cette cathédrale gallo-romaine, supposée distincte de la cathédrale mérovingienne, est donc purement hypothétique. Et, en fait, les fouilles du parvis n'ont révélé qu'une cathédrale.

Ces fouilles, les premières du moins, datent de 1847. Elles ont révélé l'existence d'une basilique chrétienne, qui avait la même orientation que Notre-Dame, sinon exactement le même axe, et dont le seuil était à 35 mètres environ en avant de la façade actuelle² : son extrémité orientale, qui n'a pas été repérée, a dû être noyée dans les fondations des tours. Les fouilles de 1847, d'après l'inspecteur des fouilles, Wacquer, sont décrites par Albert Lenoir, dont nous citerons, en l'abrégeant à peine, le texte.

'Pendant l'hiver de 1847, une tranchée ouverte sur le parvis Notre-Dame, pour l'établissement d'un égout, ayant amené la découverte de quelques antiquités, les fouilles furent étendues sur la presque totalité de la place, et de nombreuses constructions de diverses époques sortirent de ces déblais . . .

'Les constructions romaines se divisaient en deux groupes distincts ; les unes, situées vers la rue Neuve-Notre-Dame ; là devait être un édifice public important . . . Le second groupe de constructions romaines était

¹ Gregor. *In glor. conf.* 87 (éd. Arndt, p. 804) : 'Marcellus vero Parisiacae urbis episcopus . . . nunc in ipsius civitatis vico quiescit.'

² Mortet, p. 15. M. Lesprit, *Le Jeûneur de Notre-Dame* (Paris, Champion, 1912), p. 36, publie une lettre écrite au nom de l'inspecteur général des ponts et chaussées de Paris par l'ingénieur Legendre, où on lit : 'D'après nos plus anciens itinéraires, le mesurage des routes nationales commence à un point situé sur l'axe de Notre-Dame et à 30 mètres de la façade principale sur le parvis.' De quand date le mesurage des routes aboutissant à Paris ? Il serait bien curieux que leur point de départ fût le seuil de l'ancienne cathédrale.

plus rapproché de la cathédrale . . . Là étaient évidemment des habitations.

‘On reconnaissait que ces dernières constructions avaient été détruites en partie pour élever un édifice qui en couvrait toute l’étendue et qui était d’origine chrétienne à en juger par la manière dont était faite la maçonnerie. La grande surface occupée par les murailles, leur forte épaisseur, la régularité de leurs dispositions en quatre lignes parallèles, formant une large nef et des bas côtés, précédés de fondations qui n’ont pu appartenir qu’à un porche et à ses distributions accessoires, tout contribuerait à faire admettre que ces ruines étaient celles de la basilique élevée par Childebert¹; des fragments de la mosaïque de cet édifice, publiés à la planche XXI, des colonnes en marbre d’Aquitaine, de 70 centimètres de diamètre, un chapiteau qu’on verra plus loin à la planche XIX, confirment cette attribution.’²

Lenoir dit plus loin :

‘Des colonnes en assez grand nombre, mais très mutilées, ont été trouvées au parvis Notre-Dame, au milieu des ruines dont le plan est gravé à la planche XVII; elles sont en marbre noir et blanc dit *grand antique*. Le profil des astragales ou moulures qui ornent le haut indique qu’elles ont été exécutées à une époque de décadence. De nombreux fragments de colonnes semblables ont été trouvés jusque dans les substructions de l’église de Notre-Dame; elles décoraient la basilique construite en ce lieu par Childebert. Un seul chapiteau en marbre blanc, qui paraît avoir appartenu au même édifice, a été trouvé auprès de ces colonnes: la planche en présente le dessin; il est très mutilé, et la rudesse de la sculpture, les détails mal dessinés et mal composés qui le décorent, indiquent son origine mérovingienne; il est, ainsi que deux colonnes, déposé au musée de Cluny.’³

Et encore :

‘Au nombre des fragments découverts dans les fouilles du parvis Notre-Dame se trouvaient ceux de plusieurs pavés en mosaïque offrant trois sujets de dessins variés. Ils ont été reproduits sur la planche XXI, et sont placés de manière à faire connaître les diverses combinaisons qui ornaient ces pavés. La fabrication était imparfaite; des croix et des

¹ Nous nous expliquerons plus loin sur cette attribution, qui n’est pas fondée, on le verra.

² A. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris* (Imprim. impériale, 1867), pp. 20-21. F. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris* (1855), p. 22, donne un dessin du chapiteau corinthien conservé à Cluny.

³ Lenoir, p. 23. E. du Sommerard, *Catalogue et description des objets d’art exposés au musée* [de Cluny] (1884), p. 39, décrit trois colonnes en marbre antique trouvées dans les fouilles du parvis Notre-Dame en 1848, sous les nos 410-412, et un ‘chapiteau antique en marbre blanc trouvé au même endroit la même année’, sous le n° 413. Ces restes sont exposés dans la grande salle des thermes de Cluny.

triangles placés au milieu de plusieurs compartiments doivent faire admettre qu'ils étaient d'origine chrétienne,¹ bien qu'ils fussent exécutés dans un système analogue à celui qu'employaient les Romains. Ces mosaïques ont donc pu servir de pavé à la basilique de Childebert . . . La nef principale, les bas côtés et le sanctuaire de la basilique chrétienne de la Cité devaient avoir des pavés différents.² De là peut-être la cause des trois motifs de dessins variés reconnus dans les fragments de mosaïque publiés sur la planche XXI.

'Le premier dessin . . . est formé de cercles enlacés offrant des tons blancs et noirs combinés de manière à former une série de fleurons s'enlevant sur le fond blanc du pavé. Au centre de chaque cercle est figurée une croix grecque ménagée en blanc au milieu de tons rouges et noirs. Ce dessin porte sa bordure composée de cercles tangents les uns aux autres et contenant alternativement une croix, puis un triangle ; la croix dessinée en blanc sur un fond noir, le triangle en noir sur un fond blanc.

'Le (second) dessin . . . est formé de courbes enlacées d'une façon ingénieuse, un tracé le fait mieux comprendre qu'une description ; un ton blanc compose le fond sur lequel un large trait noir indique les contours variés des courbes.

'Le troisième dessin . . . formait la bordure d'un motif central qui a disparu presque entièrement. Ce pavé offrait trois tons différents, le rouge et le blanc servant alternativement de fond à de larges traits noirs, dessinant des cercles enlacés. Une large ligne en terre cuite d'un ton jaune foncé encadrait l'ensemble de cette mosaïque, dont l'effet était plus riche et plus grave que celui des précédentes. Ces fragments sont au musée de Cluny.'³

Des fouilles nouvelles, pratiquées en 1907 et en 1914, ont confirmé les résultats des fouilles de 1847, et ont donné quelques nouveaux fragments de colonnes et un remarquable débris de mosaïque.⁴

¹ Le triangle, pour figurer la Trinité, est un symbole rare ; encore se retrouve-t-il en Afrique, à Rome, en Gaule. Voyez l'art. 'Dreieck' de la *Realencyklopädie der christl. Alterthümer* de Kraus, t. i (1882), pp. 378-379. Pour la Gaule, Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. i, p. 107.

² Les fragments de mosaïque décrits par Lenoir et celui du musée Carnavalet paraissent avoir appartenu à des bordures.

³ Lenoir, pp. 25-27. Du Sommerard, *Catalogue*, p. 375, nos 4762-4766, mosaïques, ne mentionne pas les fragments que lui attribue Lenoir. M. Haraucourt, conservateur de Cluny, m'a confirmé oralement (24 mai 1916) la non-existence de ces fragments dans le musée dont il est conservateur. On ne les connaît ni au musée Carnavalet, ni au musée de Saint-Germain-en-Laye. — Les trois fragments de Lenoir sont décrits dans l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique* (publié par l'Académie des Inscriptions), t. i, fasc. ii, p. 47, n° 908. Ledit inventaire ignore où sont aujourd'hui les trois fragments.

⁴ *Commission municipale du Vieux Paris, année 1907, procès-verbaux* (Paris, 1908), pp. 219-222 : Rapport présenté par M. Charles Sellier, sur la découverte de quel-

Les éléments que les fouilles ont révélés permettent de concevoir notre cathédrale mérovingienne comme une église à plan basilical : une nef (de 25 mètres de largeur) à deux bas côtés (chacun de 5 mètres de largeur), la nef séparée de ses bas côtés par un alignement de colonnes de marbre veiné blanc et noir, surmontées de chapiteaux de marbre blanc à feuilles d'acanthé : le pavement était de mosaïque, tout au moins les bordures étaient à dessins géométriques en rouge et noir sur fond blanc, où revenaient comme motif principal des croix et des triangles. Des quelques morceaux de minces plaques de marbre retrouvés dans les fouilles, on peut conclure à l'hypothèse de revêtement de marbre pour les murs à l'intérieur de la basilique. Quelques débris de tuiles à rebords font penser à une toiture de tuiles. La disposition des murs de fondation de la façade suggère que l'église avait un narthex. Il serait invraisemblable qu'elle n'eût pas possédé une

ques vestiges de la basilique mérovingienne de la Cité, au parvis de l'église Notre-Dame. — En avril 1907, au cours de la construction d'un égout au droit de la façade ouest de la cathédrale, on a retiré les vestiges de quatre murs supposés mérovingiens, et entre le troisième et le quatrième quelques vestiges de maçonnerie romaine. Ces derniers faisaient partie d'une *murette* qui suivait à peu près la même direction que les murs précédents, et que M. Sellier suppose être le reste d'une 'construction antique démolie pour faire place à un édifice dont faisaient partie les quatre gros murs dont nous venons de parler'. A 2^m,40 de profondeur, partant du troisième gros mur pour joindre la *murette* romaine, une aire de béton, qui apparemment 'formait le fond d'un dallage disparu ayant appartenu à l'édifice antique dont la susdite murette faisait partie'. M. Sellier estime que les gros murs par lui repérés 'correspondent en grande partie à ceux découverts par Vacquer, lesquels, jusqu'à présent, d'éminents archéologues ont admis comme appartenant à la basilique élevée par Childebert I^{er}, et que les résultats des fouilles de 1907 corroborent ceux des fouilles de 1847. Parmi les objets trouvés dans les fouilles de 1907, M. Sellier signale : deux fragments de tambours de colonnes en marbre veiné blanc et noir, dit *grand antique* ; un fragment de mosaïque ; quelques morceaux de marbre, en plaques minces ayant pu appartenir à un revêtement ; quelques débris de tuiles à rebords. M. Sellier joint à son rapport un plan où est reporté le tracé des fouilles et des découvertes de 1847. — J'ajouterai que les fragments de colonnes en marbre *grand antique*, au nombre de trois, sont exposés en bonne place dans la section romaine et mérovingienne du musée Carnavalet (8^e travée). M. Georges Cain et M. Ch. Magne ont eu l'extrême obligeance de faire chercher dans les magasins du musée et de me présenter le fragment de mosaïque signalé par M. Sellier. Ce fragment est exactement dans la manière du troisième fragment de Lenoir : le dessin est d'une bordure et fait de cercles enlacés : ils sont tracés en noir sur fond soit blanc soit rouge. Ce fragment, bien conservé, est un spécimen très intéressant, que M. Georges Cain a l'intention de mettre en bonne place dans une vitrine de la section romaine et mérovingienne. M. Magne a fait le relevé des fouilles de 1914, qui confirment les données de 1907, et dont le rapport paraîtra incessamment dans les procès-verbaux de la *Commission municipale du Vieux Paris* (juin 1916).

abside, mais on ne saurait dire si cette abside était ou n'était pas flanquée de deux absidioles.¹

Albert Lenoir vient de prononcer le nom du roi Childebert, Childebert I^{er} (511-558), le fils de Clovis, en supposant incontesté que la cathédrale parisienne a été bâtie par ce prince. Cette assertion est tirée d'une pièce de vers de Fortunat intitulée *De ecclesia parisiaca*, où est décrite une somptueuse église bâtie par Childebert en effet, mais que, actuellement, on identifie avec la basilique parisienne de Saint-Vincent, non avec la cathédrale. Alors que, sur la rive gauche, Clovis (481-511) avait construit la basilique de Saint-Pierre ou des Saints-Apôtres à l'instigation de sainte Geneviève, on ne comprendrait pas que la Cité n'eût pas possédé déjà une cathédrale. Si fragile que soit l'autorité de la *Vita Genovefae*, on peut noter qu'elle parle d'un baptistère situé dans la Cité, à l'occasion de l'approche des Huns (448) : un baptistère ne va pas sans une cathédrale. On a donc lieu de croire que la cathédrale primitive était antérieure à Childebert et à Clovis. Il faut citer cependant les vers de Fortunat *De ecclesia parisiaca*.²

‘Si l'on vante la magnificence du temple de Salomon, celui-ci, où l'art est égal, doit à la foi une beauté supérieure. Les vérités sublimes cachées jadis sous le voile de l'ancienne loi s'offrent ici sans voile aux regards des hommes. Les murs du temple de Jérusalem étaient revêtus de métaux précieux ; ceux-ci, teints du sang du Christ, brillent d'un plus vif éclat. L'or, les marbres, le bois de cèdre contribuèrent à la décoration du Temple : l'Église a la croix, ornement et plus riche et plus vénérable.

‘Le Temple, élevé à prix d'or, était destiné à périr : l'Église, qui a racheté le monde, repose sur des fondements inébranlables. Celle-ci, dont la splendide nef s'élève sur des colonnes de marbre,

Splendida marmoreis attollitur aula columnis,

parce qu'elle reste pure a une grâce plus grande. Par ses fenêtres de verre elle reçoit les premiers rayons du jour et la main de l'artiste a enfermé le jour dans son arche :

*Prima capit radios vitreis oculata fenestris,
artificisque manu clausit in arce diem.*

‘Dès le lever de l'aurore la lumière l'inonde et remplit ses charpentes (*laquearia*) : elle brille pareillement de ses propres rayons et elle étincelle quand le soleil manque.

¹ On calcule que la longueur d'une grande nef basilicale est, soit le double, soit le triple de sa largeur : la longueur de la grande nef aurait donc été de 50 à 75 mètres.

² Fortunat, *Carm.* ii 10 (éd. Leo, p. 39). Nous citons, en la retouchant, la traduction française de Nisard.

‘Le pieux roi Childeberr a donné à son peuple ce gage impérissable de son amour. Dévoué de toute son âme au service de Dieu, il a ajouté de nouvelles richesses au trésor inépuisable de l’Église. Véritable Melchisédech de ce temps, à la fois prêtre et roi, laïque il a fait une œuvre de religion.

Complevit laicus religionis opus.

‘Tout en gouvernant les peuples, sans quitter son palais royal, il a été la gloire et le modèle du sacerdoce. Il est parti d’ici, là-bas il vit dans l’honneur de ses mérites, mais ici même immortelle sera la louange de ses vertus.

*Hinc abiens illic meritorum vivit honore:
hic quoque gestorum laude perennis erit.’*

La basilique de Saint-Vincent, construite par Childeberr I^{er} (511-558), était le lieu de sa sépulture : les vers de Fortunat louent Childeberr de son œuvre et font allusion à sa sépulture, *hinc abiens*. La basilique étant dédiée à la sainte croix¹ en même temps qu’à saint Vincent, on comprend tout le sens du vers

Hinc venerabilior de cruce fulget honor.

Si le titre *DE ECCLESIA PARISIACA* pose une petite énigme dont on n’a pas le mot, le contenu de la pièce ne laisse pas de doute sur l’intention de Fortunat, qui est de glorifier la basilique de Saint-Vincent et le roi qui la construisit.²

Il ne sera pas dit pour autant que Fortunat n’a pas parlé de la cathédrale de Paris, car Fortunat a écrit une pièce intitulée *AD CLERUM PARISIACUM*,³ qui dut combler de plaisir les destinataires, et qui est pour nous érudits pleine de traits instructifs. Elle s’ouvre par cet envoi : ‘Illustre compagnie, l’honneur et le sommet d’un ordre très ample, pères que je vénère dans mon cœur, dans ma foi, dans ma religion . . .’ Ce clergé est celui de la cathédrale de Paris.

*Coetus honorifici decus et gradus ordinis ampli,
quos colo corde fide religione patres . . .*

Suivent quatorze vers dans lesquels le versificateur s’excuse de la rouille de ses doigts à manier le plectre et la lyre : c’est un peu long, du moins y apprenons-nous que les gens qu’il loue sont ses amis :

Artis ad officium vester adegit amor.

¹ Cf. Fortunat, *Vita sancti Germani*, xlii (éd. Krusch, p. 20) : ‘Item cum Parisiis ad basilicam beatae crucis vir Dei procederet . . .’

² Cette interprétation est acquise depuis Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, t. i, pp. 295-299, qui résume la controverse.

³ Fortunat. *Carm.* ii 9 (pp. 37-39).

Ce clergé est le génie, la gloire, la parure, et l'honneur de l'*ecclesia*, où il s'acquitte de la douce tâche du *cursus* assidu, c'est-à-dire du chant des psaumes, à l'office des vigiles nocturnes :

*Celsa Parisiaci clerus reverentia pollens,
ecclesiae genium gloria munus honor,
carmine dauidico divina poemata pangens,
cursibus assiduis dulce revolvit opus.*

Ce clergé se compose de prêtres et de diacres :

Inde sacerdotes, leviticus hinc micat ordo.

Les prêtres sont des vieillards chenus, les diacres sont décorés de l'étole, insigne distinctif des diacres gallicans :

Illos canities, hos stola pulchra tegit.

Les uns blancs des frimas de l'âge, les autres de l'étole qu'ils portent (*vestibus alben*), les uns pâles, les autres rougissants :

Et candunt rutilis lilia mixta rosis.

Au milieu des prêtres et des diacres est l'évêque Germain :

In medios Germanus adest antistes honore.

Et voici une rapide description de l'entrée processionnelle de l'évêque et de son clergé : ' Il est précédé des diacres et suivi de l'*ordo* grave des prêtres . . . ; lui-même s'avance lentement, comme un autre Aaron '. Fortunat fait valoir qu'il ne porte pas de costume spécial comme Aaron :

*Non lapides coccus cidar aurum purpura byssus
exornant humeros, sed micat alma fides.¹*

Sitôt que la cloche sonne (*signum mox tinnit in aures*), il s'arrache au sommeil, il arrive le premier à l'église (*advolat ante alios*), et chacun arrive pour y prendre la place à chacun assignée.

L'église se remplit de peuple. On chante l'office nocturne, de la nuit à la première pointe du jour, on chante en chants qui alternent :

*Pervigiles noctes ad prima crepuscula iungens,
construit angelicos turba verenda choros.²*

¹ Fortunat. *Vita s. Germ.* lxxii (p. 26) ' . . . frequenter contentus una casula vel tunica quidquid erat residui nudum pauperem vestiebat, ut inops calefieret largitore argente.' Et *ibid.* xxiii (p. 16) : ' . . . sancti palliolum ', petit manteau : il n'est pas question de *pallium*.

² Fortunat. *Vita s. Germ.* xii (éd. Krusch, p. 14) : ' Denique adeptus gradum curae pastoralis episcopus, de relico vero monachus persistebat. Hinc se frequentantibus exercebat vigiliis, inde continuatis macerabat inediis. Pernoctabat

On hésitera à prendre à la lettre ce qui suit. Le poète énonce que l'enfant accorde sa voix aux flûtes exigües, fait de sa gorge une flûte, tandis que les vieillards donnent à leur gorge une sonorité de trompette. Nisard traduit : 'Les enfants adaptent leurs voix aux sons les plus faibles de l'orgue, les vieillards aux sons les plus forts.' Mais il n'y a pas ombre d'orgue dans le texte latin.¹ Fortunat a écrit :

*Hinc puer exiguis attemperat organa cannis,
inde senis largam ructat ab ore tubam.*

Fortunat a entendu comparer la voix des enfants à des flûtes, la voix des vieillards à des trompettes. On ne donnera pas un autre sens aux vers qui suivent :

*Cymbalicae voces calamis miscentur acutis
disparibusque tropis fistula dulce sonat:
tympana rauca senum puerilis tibia mulcet,
atque hominum reparant verba canora lyram.*

Fortunat développe et s'édifie : quelles vertus, quelle foi ! Toute l'assemblée chante les psaumes, clercs, peuple, enfants, sous la conduite de Germain :

Pontificis monitis clerus plebs psallit et infans.²

Heureuse cette armée qui marche avec Germain pour chef. O Moïse, tends-lui la main et aide ce camp qui est digne du tien.

Fortunat parle d'une église auprès de laquelle habite l'évêque de

algida senectus per hiemem sustinens dupliciter frigus aetatis et temporis . . . ' Il s'agit là de vigiles privées. Cf. *ibid.* xxiii (p. 16) : 'Nox in oratorio vigiliis ducitur' ; xxv (p. 17) ; lxxv (p. 26). — Mais Fortunat n'oublie pas de parler des vigiles célébrées avec le clergé : 'Tertia noctis hora ingreditur in ecclesiam, non est egressus ulterius psallentium ab ordine, donec clariscente die decantatus sollemniter cursus universus consummaretur ex canone' (*ibid.* lxxv, p. 27). Dans certaines occasions les vigiles solennelles sont célébrées dans d'autres églises que la cathédrale. *Ibid.* lv (p. 23) : 'Item cum ad basilicam beatissimorum Gervasi et Protasi vigilaturus accederet. . . '

¹ Il faut dire cependant à la décharge de Nisard que Mabillon avait vu dans ces vers une preuve que l'église-cathédrale de Paris avait un orchestre. *De liturgia gallicana*, p. 412 : 'Neque tantum vocum, sed etiam musicorum instrumentorum usum in Parisiaca ecclesia tunc fuisse subdit idem Poeta'. — On sait que l'orgue, au moins rudimentairement, est un instrument signalé au v^e siècle. Saint Augustin a écrit, *Enarr. in ps.* lvi 16 : 'Organa dicuntur omnia instrumenta musicorum. Non solum illud organum dicitur, quod grande est, et inflatur folibus ; sed quidquid aptatur ad cantilenam et corporeum est, quo instrumento utitur qui cantat, organum dicitur.' Mais le chant d'église dans l'antiquité chrétienne s'interdisait tout accompagnement instrumental. Voy. A. Gastoué, *Les origines du chant romain* (1907), p. 45.

² Fortunat. *Vita s. Germ.* li (p. 22) : 'Andulfus ecclesiae Parisiacaе clericus. . . '

Paris Germain, et dans laquelle l'évêque et ses clercs célèbrent l'office nocturne au chant des psaumes. Il y a de grosses voix sonores comme des trompettes, et des voix flûtées d'enfants : ce dernier trait va s'éclairer.

Le même Fortunat, en effet, à la demande de saint Germain de Paris, consentit à écrire une *Vita sancti Marcelli*, qui nous est parvenue avec, en titre, cette adresse : DOMINO SANCTO ET MERITIS OBTINENTIBUS APOSTOLICO VIRO IN CHRISTI CARITATE FUNDATO, MEO LUMINI PRAEPONENDO, DOMINO ET DULCI PATRI GERMANO PAPAE FORTUNATUS.¹ On n'a pas lieu de douter que cette composition hagiographique ait été écrite par Fortunat du vivant de saint Germain, donc avant 576, et tel est le sentiment très ferme de B. Krusch, à l'encontre de Tillemont. Fortunat, n'ayant aucune source ancienne où puiser, s'est contenté de raconter quelques miracles que la voix populaire attribuait à saint Marcel, celui-ci notamment :

Il y avait un clerc, Nonnicius, âgé de dix ans environ, qui avait une très belle voix, et qui, quand il chantait, faisait les délices du peuple. Un jour il arriva que l'archidiacre lui donna l'ordre de chanter ; quand l'enfant eut fini, l'évêque le fit fouetter, parce qu'il avait, lui évêque, ordonné qu'un autre chantât. L'enfant à la belle voix fut donc fouetté, mais sitôt qu'il commença de crier sous le fouet, l'évêque, puni pour sa jalousie, '*quia vocibus invidebat*', devint aphone. Il resta trois ans complètement muet. Heureusement que dans son clergé il avait Marcel, alors sous-diacre, qui guérit par un miracle l'évêque, après ses trois ans de mortification. Ce cas de jalousie épiscopale n'est pas très édifiant, aussi l'hagiographe a-t-il soin de taire le nom de l'évêque. On ne peut penser cependant qu'à un évêque de Paris, puisque Marcel est son sous-diacre, et que l'hagiographe explique que Marcel était clerc de l'Église de Paris avant d'en devenir à son tour l'évêque. La légende aussi bien n'a-t-elle d'autre intérêt historique pour nous que de parler du chant à Paris au temps de Germain et de Fortunat :

Igitur quidam clericus Nonnicius nomine annorum circiter decem propter suavissimae vocis tinnibulum et dulcedinis organum de fauce prolatum, qua contingebat animos populi delectari, cum repercussa in auribus solita esset aura blandire, iussus est ab archidiacono mellita teneritudine decantare. Quo facto praecipit ipsum puerum episcopos flagellari ob hoc, quia alterum iusserat ipse cantare. Itaque . . . qui puerum cantare prohibuit, pertulit vocis dipendia quia vocibus invidebat.²

Un dernier trait sera pris par nous à Fortunat, qui se rattache

¹ Fortunat. *Vita sancti Marcelli* i (éd. Krusch, p. 49).

² *Ibid.* viii (p. 52).

à l'Église de Paris. Il est pris à la *Vita sancti Germani*, écrite par Fortunat encore, et qui est si pauvre d'éléments locaux ! Fortunat a quelques lignes sur l'éloquence de Germain, que je citerai comme le témoignage d'un contemporain sur la prédication :

Quis vero digne repetat quanta virtus verborum ab ore rotabatur, cum praedicaret in populum, ut omni litteraturae nasceretur stupor et fieret in commune generalis compunctio, atque ex ore dicentis crederes ut verba formarentur ab angelo, dum plus quam homo loqueretur translatus in mentis excessu, cum abrasis maculis sinceritate dogmatis pectora plebis cogeret divinis efflagrare pigmentis ?¹

Une éloquence qui roule comme un torrent, qui stupéfie les auditeurs lettrés, qui produit la componction, qui s'en prend aux vices au nom de la foi, et embrase les cœurs du peuple de divines ardeurs. Cet éloge de l'éloquence de saint Germain sera une transition toute naturelle à l'étude des quelques pages qui nous sont parvenues, croit-on, de lui, et qui ne sont rien de moins qu'une description des usages liturgiques de son église cathédrale.

PIERRE BATIFFOL.

¹ Fortunat. *Vita s. Germ.* lxxiii (p. 26). Rapprocher l'épithète de saint Germain, qui était dans l'église Saint-Vincent, et qui nous a été conservée. Le Blant, t. i, pp. 285-287.